SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU CAUX CENTRAL

L'an deux mil dix-sept, le 22 Juin à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Claudie André Deshays à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Francis ALABERT, Président,

Étaient présents : Messieurs PESQUEUX (suppléant), LEBOURG (suppléant), MACE (suppléant), EUDIER, DELAMARE (pouvoir de Monsieur ROBERT), LANGNEL (suppléant), Madame AUZOU, DURANDE, Madame JOLY (suppléante), VALLEE (suppléant), DODELIN, CORNU (suppléant), Madame PESQUEUX (pouvoir de Monsieur LESOIF), Madame CASSAR (suppléante), ALABERT (pouvoir de Monsieur BAILLEUL), Madame HOLLEVILLE (pouvoir de Monsieur DEGRAVE), BROCHET, FREBOURG, GODEFROY, Madame DUJARDIN, COURRAEY, FERON, LEMESLE, CARPENTIER (pouvoir de Monsieur PATIN)

Etaient absents excusés : Messieurs HOYE, BEUZELIN, MALANDRIN, RENEE, BOUTEILLER, ROBERT (pour à Monsieur DELAMARE), CAUCHY, BAILLEUL (pouvoir à Monsieur ALABERT), GUERIN, DEGRAVE (pouvoir à Madame HOLLEVILLE), LESOIF (pouvoir à Madame PESQUEUX), SERY, BARTHELEMY, LEMERCIER, WEISS, LECARPENTIER, PESQUET, GAILLARD, GARAND, PATIN (pouvoir à Monsieur CARPENTIER), LUC.

Secrétaire de séance : Monsieur DELAMARE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la réunion du 23 Mai 2017.

COMMUNICATIONS :

Décisions :

N°2017-25 du 12 Mai 2017 : acceptation de l'avenant n°1 au marché subséquent n°8 – prestations géomètres à FLEURET ET ASSOCIES, pour un montant de 258,00 € HT (modification du tracé des raccordements des stations à la future station d'Envronville), le nouveau montant du marché est porté à 8 078,00 € HT.

N°2017-26 du 22 Mai 2017 : acceptation de l'avenant n°1 au marché 2016-09 – raccordement UTEP- forage de Sommesnil - entreprise STURNO, sise 299 rue des Renards ZA 76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS, pour un montant de 10 994,10 € HT, le nouveau montant du marché est porté à 1 759 964,92 € HT.

N°2017-27 du 24 Mai 2017 : reconduction pour un an du marché de travaux - réhabilitation des ANC – secteur Est, entreprise POTEL.

N°2017-28 du 24 Mai 2017 : reconduction pour un an du marché de travaux - réhabilitation des ANC – secteur Ouest, entreprise THOMAS TP.

Délibérations du bureau : Néant

Bons de commande :

Eau – n°20 du 16 Mai 2017 : SADE Forages d'eau – Investigations sur le forage turbide de

Sommesnil et sur les captages de source d'Héricourt en Caux - pour un montant de 6 630€ HT.

Eau – n°21 du 17 Mai 2017 : NION Parcs et Jardins – Set de 5 brosses mixtes MOSQUITO - pour un montant de 125€ HT.

Eau – n°22 du 22 Mai 2017 : SARL Les 2 Ifs – Remplacement clôture suite au vol – château d'eau d'Envronville - pour un montant de 3 475€ HT.

Eau – n°23 du 23 Mai 2017 : Multi réseaux – Pose de fourreaux (diamètre 63) – Rue de l'Etang dans le cadre de la mise en place de la fibre pour les nouveaux locaux - pour un montant de 2 646€ HT.

Eau – n°24 du 24 Mai 2017 : NION Parcs et Jardins – Set de 5 brosses mixtes MOSQUITO - pour un montant de 1 250€ HT.
Eau – n°25 du 24 Mai 2017 : SADE Exploitations de Normandie – Nettoyage captage Héricourt en Caux - pour un montant de 260€ HT.

Eau – n°26 du 29 Mai 2017 : Caux Formatique – Fourniture traceur - pour un montant de 25€ HT.

Eau – n°27 du 01 Juin 2017 : Halbourg – Curage des sources d'eau potable à Héricourt en Caux - pour un montant de 11 940€ HT.

Eau – n°28 du 02 Juin 2017 : NOLLET SAS – Fournitures supplémentaires pour les travaux des nouveaux locaux - pour un montant de 596.55€ HT.

Eau – n°29 du 07 Juin 2017 : PUB Contact – Tampons encreur syndicat - pour un montant de 215€ HT.

Eau – n°30 du 08 Juin 2017 : TPRC BEUZELIN – Mise à la côté diverses – Rue de l'Ouraille + Impasse du Presbytère à Allouville Bellefosse pour un montant de 470€ HT.

Eau – n°31 du 09 Juin 2017 : DELTA Security – Mise en sécurité locaux Rue de l'Etang à Yvetot + maintenance pour un montant de 11 270.44€ HT.

Eau – n°32 du 09 Juin 2017 : Caux Formatique – Achat carte graphique PC dessinateur pour un montant de 210.05€ HT.

AC – n°3 du 23 Mai 2017 : SADE – Fourniture et pose d'un coffret d'inversion sur la STEP d'Yvetot - pour un montant de 25 270€ HT.

AC – n°4 du 02 Juin 2017 : ECOLAB – Dératisation commune Allouville - pour un montant de 637€ HT.

AC – n°5 du 08 Juin 2017 : TPRC BEUZELIN – Mise à la côté diverses – Rue de l'Ouraille + Impasse du Presbytère à Allouville Bellefosse pour un montant de 570€ HT.

AC – n°6 du 09 Juin 2017 : ENEDIS – Raccordement électrique nouvelle station à Envronville pour un montant de 1644.24€ HT.

ANC – n°4 du 12 Juin 2017 : THOMAS TP – Réparation sur réseaux – 1 028 Route du Hameau en Caux – Croix-Mare pour un montant de 1 151.83€ HT.

Question n°1 : COMPTES DE GESTION 2016 :

Le comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur ait pris en compte tous les titres de recettes émis, et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, déclare, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Question n°2 : DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LA QUESTION 3 :

Monsieur le Président rappelle qu'au vu de l'article 2121-14 du CGCT, il est prévu que l'assemblée délibérante désigne un président de séance lorsqu'est débattu le compte administratif de l'ordonnateur.

Par ailleurs l'ordonnateur du compte administratif concerné par le vote ne doit pas prendre part au vote, et doit se retirer au moment du vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Désigne Madame PESQUEUX, Présidente de séance pour le vote des comptes administratifs.

Question n°3 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :

Vu le CGCT, et plus particulièrement les articles L2121-14 et L2121-31,

Monsieur le Président indique aux membres du comité syndical que les Comptes administratifs 2016 des Budgets eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif du syndicat ont été transmis à chaque membre avec l'ordre du jour.

Monsieur le Président invite Madame PESQUEUX à présenter les résultats des comptes administratifs.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Président propose de procéder au vote des comptes administratifs 2016.

L'ordonnateur en charge de l'exécution des budgets 2016 quitte la séance.

L'ordonnateur ayant quitté la séance, il est proposé par le président de séance d'adopter les comptes administratifs 2016 du syndicat :

1 – Budget Eau Potable :

Fonctionnement	Excédent reporté de 2015 :	104 501.53 €
	Titres émis en 2016 :	1 864 201.31 €
	Mandats émis en 2016 :	957 203.34 €
	Résultat de fonctionnement de l'exercice :	906 997.97 €
	Résultat de fonctionnement cumulé :	**1 011 499.50 €**
Investissement	Déficit reporté de 2015 :	-222 898.47 €
	Titres émis en 2016 :	1 114 082.54 €
	Mandats émis en 2016 :	1 473 347.40 €
	Résultat d'investissement de l'exercice :	**-359 264.86 €**
	Résultat d'investissement cumulé avant RAR :	**-582 163.33 €**
	RAR en Recettes :	572 968.50 €
	RAR en Dépenses :	858 840.50 €
	Résultat de la section d'investissement :	**-868 035.33 €**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif du budget eau potable.

2 – Budget Assainissement Collectif :

Fonctionnement	Excédent reporté de 2015 :	471 396.60 €
	Titres émis en 2016 :	1 791 888.62 €
	Mandats émis en 2016 :	1 059 926.62 €
	Résultat de fonctionnement de l'exercice :	**731 962.00 €**
	Résultat de fonctionnement cumulé :	**1 203 358.60 €**
Investissement	Excédent reporté de 2015 :	306 505.51 €
	Titres émis en 2016 :	1 288 026.09 €
	Mandats émis en 2016 :	1 415 379.14 €
	Résultat d'investissement de l'exercice :	**-127 353.05 €**
	Résultat d'investissement cumulé avant RAR :	**179 152.46 €**
	RAR en Recettes :	755 040.51 €
	RAR en Dépenses :	1 119 233.74 €
	Résultat de la section d'investissement :	**-185 040.77 €**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif du budget assainissement collectif.

3 – Budget Assainissement Non Collectif :

Fonctionnement	Excédent reporté de 2015 :	192 244.60 €
	Titres émis en 2016 :	130 849.14 €
	Mandats émis en 2016 :	106 706.59 €
	Résultat de fonctionnement de l'exercice :	**24 142.55 €**
	Résultat de fonctionnement cumulé :	**216 387.15 €**
Investissement	Excédent reporté de 2015 :	158 075.12 €
	Titres émis en 2016 :	228 508.95 €
	Mandats émis en 2016 :	188 595.61 €
	Résultat d'investissement de l'exercice :	**39 913.34 €**
	Résultat d'investissement cumulé avant RAR :	**197 988.46 €**
	RAR en Recettes :	188 211.07 €
	RAR en Dépenses :	102 609.55 €
	Résultat de la section d'investissement :	**283 589.98 €**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif du budget assainissement non collectif.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les machines à désherber sont prêtées à titre gratuit aux communes, il convient donc d'y apporter le plus grand soin. Une usure anormale des brosses a été constatée vis-à-vis d'une commune, le syndicat a donc dû racheter plusieurs brosses.
De plus, Monsieur le Président tient à rappeler que tous les ans il est demandé aux communes les programmations de voiries, il convient de respecter les délais de réponses et la prise en charge des travaux par le syndicat.
Enfin, le curage du fossé du Val au Cesne suite aux débordements de boues de la station d'Yvetot est en cours, la première partie a eu lieu lundi et la deuxième à partir de mercredi.

Madame DUJARDIN (CCCA) demande des explications sur les surtaxes pour l'assainissement non collectif. Monsieur le Président explique qu'il s'agit des montants votés lors du Comité Syndical de Décembre – principalement de la part fixe, de la part entretien, et de la part des polluants. Pour rappel, une régularisation a été faite sur l'année 2016 pour les abonnés ne payant pas d'assainissement collectif, ni de SPANC.

Question n°4 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 :

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical qu'il leur appartient de décider des modalités d'utilisation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2016.

Les résultats de 2016 ont été repris de façon anticipée par délibération le 14 Mars 2017.

L'affectation définitive du résultat peut avoir lieu puisque le compte administratif 2016 vient d'être voté.

Monsieur le Président précise que l'instruction comptable M49 prévoit la nécessité d'affecter à la section d'investissement au minimum une somme égale au déficit éventuel de la section d'investissement.

Vu, les articles L2311-5, R2311-11 et 2311-12 du CGCT ;

Vu, l'instruction comptable M49 ainsi que les textes qui la réglementent ;

Il est proposé au comité syndical les affectations et les reports suivants :

Budget eau potable :

Il est constaté à la fin de l'exercice 2016 :

- un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 1 011 499.50 €,
- un déficit d'investissement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 582 163.33 €, à reporter sur l'exercice 2017,
- le résultat de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser s'élève à - 868 035.33 €, ce qui correspond au besoin de financement qu'il convient au minimum à couvrir.

Le Comité Syndical, à l'unanimité décide de :

- reporter le déficit cumulé, soit – 582 163.33 € (compte 001, déficit d'investissement reporté),
- affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 900 000 € (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés),
- reporter le reste en section de fonctionnement, soit 111 499.50 € (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).

Budget assainissement collectif :

Il est constaté à la fin de l'exercice 2016 :

- un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 1 203 358.60 €,
- un excédent d'investissement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 179 152.46 €, à reporter sur l'exercice 2017,
- le résultat de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser s'élève à - 185 040.77 € et fait apparaître un besoin de financement à couvrir.

Le Comité Syndical, à l'unanimité décide de :

- reporter le excédent cumulé, soit 179 152.46 € (compte 001, excédent d'investissement reporté),
- affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 800 000 € (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés),
- reporter l'excédent en section de fonctionnement, soit + 403 358.60 € (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).

Budget assainissement non collectif :

Il est constaté à la fin de l'exercice 2016 :

- un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 216 387.15 €,
- un excédent d'investissement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 197 988.46 €, à reporter sur l'exercice 2017,
- le résultat de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser s'élève à + 283 589.98 €, et ne fait pas apparaître de besoin de financement à couvrir.

Le Comité Syndical, à l'unanimité décide de :

- reporter l'excédent d'investissement cumulé, soit + 197 988.46 € (compte 001, excédent d'investissement reporté),
- reporter l'excédent en section de fonctionnement, soit + 216 387.15 € (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).

Question n°5 : DECISION MODIFICATIVE n°2 – BUDGET EAU POTABLE :

Vu le tableau budget Eau Potable - décision modificative n°2 -, joints à l'ordre du jour,

Monsieur le Président explicite les inscriptions proposées dans les tableaux :

Pour mémoire il est rappelé que le budget étant voté par chapitre, il convient de prendre acte par chapitre des diverses modifications, actées depuis le vote du budget.

La décision modificative sur le budget eau potable s'explique principalement par :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère générale : ajout à hauteur de + 1 900€ :

- 500€ pour des fournitures non stockables (eau, énergie) pour les nouveaux locaux,
- 1 400€ pour l'achat des brosses de la machine MOSQUITO.

Chapitre 012 – Charges de personnels : ajout à hauteur de + 32 000€ pour la mise à disposition de l'agent de l'ancien syndicat de Fréville pour une durée d'un an, pour le recrutement du dessinateur pour une période 6 mois, et pour l'adhésion à la médecine du travail.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : ajout à hauteur de + 3 290€ suite à la revalorisation de l'indice brut au 01er Février et l'augmentation des différentes cotisations.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : à hauteur de 391 795.10€ suite à l'intégration des amortissements de subventions – régularisations de 2013 à 2017.

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 70 : Ventes, prestations de services : ajout à hauteur de 17 006.50€ pour l'ajustement des reversements entre les budgets du fait de l'augmentation des chapitres 012 et 65.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : ajout à hauteur de 412 148.60€ pour l'intégration des amortissements de subventions – régularisations de 2013 à 2017.

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : ajout à hauteur de 30€ suite à la régularisation avec le compte de gestion.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : ajout de + 12 000€ :

- 3 000€ pour les matériels informatiques des nouveaux locaux + cartes graphiques pour le PC du dessinateur et le traceur,
- 3 000€ pour les bureaux des nouveaux locaux,

- 6 000€ pour la mise en place de l'alarme pour les nouveaux locaux.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : ajout de + 27 510€ HT concernant les opérations suivantes :

+ 260€ pour le nettoyage du captage à Héricourt en Caux,
+ 5 680€ pour la pose de la fibre (convention avec la Ville d'Yvetot + fibre locaux),
+ 3 475€ pour le remplacement de la clôture château d'eau à Envronville suite au vol,
+ 4 490€ pour les investigations sur le forage de Sommesnil,
+ 2 140€ pour les investigations sur les captages d'Héricourt en Caux,
+ 10 995€ pour l'impasse Saint Martin à Héricourt – renouvellement canalisation eau,
- 90 000€ pour la maitrise d'œuvre pour l'UTEP à Héricourt en Caux (mauvaise imputation comptable 2313 au lieu du 2315,
+ 90 000€ pour la maitrise d'œuvre pour l'UTEP à Héricourt en Caux (mauvaise imputation comptable 2313 au lieu du 2315,
+ 140€ pour la mise à la côte de bouches à clés – Rue Ouraille à Allouville Bellefosse
+ 330€ pour la mise à la côte de bouches à clés – Impasse du Presbytère à Allouville Bellefosse.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : ajout à hauteur de 412 148.60€ pour l'intégration des amortissements de subventions – régularisations de 2013 à 2017.

Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté : retrait de 3€ suite à la régularisation avec le compte de gestion.

Recettes d'investissement :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : hausse de l'emprunt d'équilibre de + 59 860.50€.

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : ajout 391 795.10€ suite à l'intégration des amortissements de subventions – régularisation de 2013 à 2017.

Le Comité Syndical à l'unanimité adopte la décision modificative n°2 pour le budget eau potable.

Monsieur le Président tient à souligner le travail important réalisé par les services du syndicat sur le tracé Autretot – Yvetot – Sainte Marie des Champs puisqu'il n'y a pas de maitrise d'œuvre, tout le travail est fait en interne, avec un gain important sur les coûts.

Question n°6 : DECISION MODIFICATIVE n°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Délibération + annexe modifiées – remis sur table le 22 Juin 2017

Vu le tableau budget Assainissement Collectif - décision modificative n°2 -, joint à l'ordre du jour,

Monsieur le Président explicite les inscriptions proposées dans les tableaux :

Pour mémoire il est rappelé que le budget étant voté par chapitre, il convient de prendre acte par chapitre des diverses modifications, actées depuis le vote du budget.

La décision modificative sur le budget assainissement collectif s'explique principalement par :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère générale : ajout de + 637€ pour la dératisation de la commune d'Allouville Bellefosse.

Chapitre 012 – Charges de personnels : ajout de + 15 000€ pour les reversements entre les budgets suite à l'augmentation de ce chapitre sur le budget principal eau.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : ajout de + 1 462.50€ pour les reversements entre les budgets suite à l'augmentation de ce chapitre sur le budget principal eau.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : ajout de 1 554 581.20€ suite à l'intégration des amortissements de subventions – régularisations de 2013 à 2017.

Recette de Fonctionnement :

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : ajout de + 1 571 680.70€ concernant l'intégration des écritures d'amortissements de subventions – régularisations de 2013 à 2017.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : ajout de + 71 270€, concernant deux opérations :

- la fourniture et la pose d'un coffret d'inversion sur la STEP d'Yvetot pour 25 270€,
- l'acquisition de la parcelle Envronville, indemnité du fermier + frais SAFER pour 46 000€.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : ajout de 570€ concernant la mise à la côte de boites de branchement et tampons – Impasse du Presbytère à Allouville Bellefosse.

Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers : ajout de + 1 002.50€ HT concernant cinq conventions pour les raccordements de la commune de Touffreville la Corbeline (convention n°2016-25 pour 355€, convention n°2016-21 pour 136€, convention n°2016-14 pour 154.90€, convention n°2016-15 pour 217.90€, et convention n°2016-04 pour 138.40€).

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : ajout de + 1 571 680.70€ concernant l'intégration des écritures d'amortissements de subventions – régularisations de 2013 à 2017.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : ajout de + 100 000€ pour les éventuels reprises des avances sur marchés (transfert de Sainte Marie des Champs – Travaux traitement phosphore).

Recettes d'investissement :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : augmentation de l'emprunt d'équilibre de 88 939.50€.

Chapitre 021 – Virement à la section de fonctionnement : ajout de 1 554 581.20€ suite à l'intégration des amortissements de subventions – régularisations de 2013 à 2017.

Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers : ajout de + 1 002.50€ HT concernant cinq conventions pour les raccordements de la commune de Touffreville la Corbeline (convention n°2016-25 pour 355€, convention n°2016-21 pour 136€, convention n°2016-14 pour 154.90€, convention n°2016-15 pour 217.90€, et convention n°2016-04 pour 138.40€).

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : ajout de + 100 000€ pour les éventuels reprises des avances sur marchés (transfert de Sainte Marie des Champs – Travaux traitement phosphore).

Le Comité Syndical à l'unanimité adopte la décision modificative n°2 pour le budget

assainissement collectif.

Question n°7 : DECISION MODIFICATIVE n°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Vu le tableau budget Assainissement Non Collectif - décision modificative n° 1 -, joint à l'ordre du jour,

Monsieur le Président explicite les inscriptions proposées dans les tableaux :

Pour mémoire il est rappelé que le budget étant voté par chapitre, il convient de prendre acte par chapitre des diverses modifications, actées depuis le vote du budget.

La décision modificative sur le budget assainissement non collectif s'explique principalement par :

Dépense de Fonctionnement :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : ajout de + 523€ pour les reversements entre budgets suite au l'augmentation de ce chapitre sur le budget principal eau potable.

Recette de Fonctionnement :

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : ajout de + 135 426.50€ pour l'intégration des amortissements de subventions – régularisations de 2013 à 2017.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : ajout de + 1 948.00€, concernant l'acquisition du cadastre et l'intégration des communes de Fréville sur le logiciel ANC Graph.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : ajout de + 500€ pour l'achat d'une nouvelle tablette pour le service SPANC

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : ajout de + 1 151.83€ pour des travaux sur une installation où le syndicat est propriétaire à Croix-Mare

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : ajout de + 135 426.50€ pour l'intégration des amortissements de subventions – régularisation de 2013 à 2017.

Le Comité Syndical à l'unanimité adopte la décision modificative n°1 pour le budget assainissement non collectif.

Monsieur GODEFROY (CCCA) demande si le syndicat peut bloquer en cas de modification de PLU ? Monsieur le Président explique que cela ne change rien, toutes les zones U sont prises en charge.
Monsieur LEMESLE (CACVS) évoque la question de la défense incendie ? Monsieur le Président explique que dorénavant le règlement est plus favorable mais l'application est stricte et rapide puisque la commune dispose de la compétence incendie et le syndicat de la compétence eau. Il conviendra de travailler avec les communes.

Question n°8 : EXTENSION / RENFORCEMENT DE RESEAU D'EAU POTABLE : PRINCIPE DE RENTABILITE D'UN BRANCHEMENT

L'extrémité des réseaux d'alimentation en eau potable correspond souvent aux limites

d'urbanisation des centres bourgs des communes. Ces limites évidemment évoluent proportionnellement à l'urbanisation des communes. La question se pose donc souvent d'étendre le réseau d'eau potable en périphérie des centres bourgs. On constate même parfois dans les centres bourgs des rues non desservies.

Le syndicat du Caux Central ne peut pas réaliser de manière systématique les extensions du réseau d'eau potable.

Ainsi, le syndicat propose de décider de réaliser les extensions de réseau d'eau potable dans les secteurs U des POS et PLU ou secteurs assimilables, ainsi que les renforcements nécessaires suivant les zones.

Le Comité Syndical à l'unanimité décide de :

- Réaliser les extensions du réseau d'eau potable dans les secteurs U des POS et PLU et secteurs assimilables, ainsi que les renforcements en fonction des zones.
- Ne pas réaliser les extensions dans les secteurs N et A des POS et PLU ou secteurs assimilables
- Autoriser M. le Président à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.

Question n°9 : HAMEAU DE LA LONDE (BERMONVILLE) – MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la maîtrise d'œuvre de construction de la station intercommunale d'Envronville (recevant également les effluents de Bermonville et d'Ecretteville les Baons) est en cours de finalisation par le bureau d'études Verdi. Les travaux devraient débuter en début d'année 2018.

Le projet retenu prévoit notamment la création d'un réseau gravitaire au travers du hameau de la Londe situé sur la commune de Bermonville. Ce réseau est prévu de raccorder la commune de Bermonville à la future station d'épuration. Ce hameau de 12 abonnés est actuellement assainie par de l'assainissement individuel. Ce choix a été confirmé en 2011 au travers du zonage d'assainissement réalisé par le bureau d'études Egis Eau.

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station, le réseau principal est prévu dans le projet de transfert. Aussi et contrairement aux hypothèses du zonage de 2011, seuls les créations de branchements (environ 1 500€ / abonné) et les coûts de raccordement en domaine privé (environ 2 500€ / abonné) sont à prendre en compte.

Le tableau comparatif réalisé en 2011 mis à jour est disponible en annexe 1. Compte-tenu des nouvelles hypothèses de travail, la mise en place de l'assainissement devient plus avantageuse sur les plans techniques et économiques. Aussi, il est proposé de mettre en place l'assainissement collectif sur ce secteur dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station.

Le Comité Syndical à l'unanimité décide de :

- Modifier les conclusions du zonage d'assainissement réalisé en 2011,
- Mettre en place l'assainissement collectif au hameau de la Londe à Bermonville,
- Autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision, et à signer tous documents étant la suite ou la conséquence de celle-ci.

Questions diverses :

Point SPANC fait par Monsieur DELAMARE :

Les contrôles bon fonctionnement ont débutés avec la commune d'Héricourt en Caux, à ce jour, 31 contrôles sont faits, il en reste 42. Suivront les communes d'Autretot et Cliponville.

7 contrôles neufs ont été faits depuis le début de l'année.

36 contrôles ventes ont été faits depuis le début de l'année.

Réhabilitation 3ème tranche : 10 inscrits

Réhabilitation 4ème tranche : 5 inscrits

Arrivée de l'ancien secrétaire du syndicat de Fréville pour 15h00 sur le service du SPANC.

Raccordement du forage de Sommesnil : fin des travaux fin de semaine prochaine

Transfert de Sainte Marie des Champs et Saint Clair sur les Monts : en cours – actuellement Rue Ostermeyer à Yvetot.

Communauté de Communes de Caux Austreberthe : débat sur le prix de vente de l'eau en cours

Renouvellement / réhabilitation / extension : actuellement Rue des Moutons à Yvetot et Rue de la Croix Rouge à Veauville les Baons

Yvetot le 22 Juin 2017

LE PRESIDENT,

Eau et Assainissement
du Caux Central

F. ALABERT